

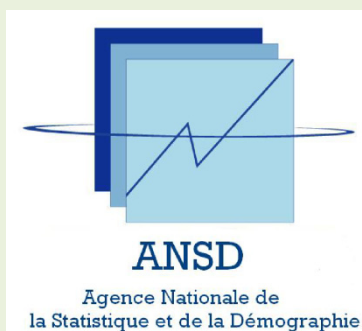


République du Sénégal

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan



Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie



RESUME DES CHAPITRES DU RAPPORT DEFINITIF RGPHAE 2013



Recensement Général de la Population et de l'Habitat,
de l'Agriculture et de l'Elevage

RGPHAE



Septembre 2014



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

RESUME ANALYTIQUE

INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Dans le cadre de la série des Recensements des années 2010 initiée par les Nations Unies, le Sénégal vient de réaliser son quatrième Recensement Général de la Population. Soucieuse de mettre à la disposition des utilisateurs des données de bonne qualité et dans les délais adéquats, la Direction Générale de l'ANSD a pris le parti d'utiliser les Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication pour l'exécution de ce Recensement. Ayant opté une première fois pour la lecture optique des données, le choix définitif de l'ANSD s'est porté finalement sur l'utilisation du PDA, encouragée en cela par les expériences réussies du Brésil et du Cap-Vert.

Différentes opportunités justifient ce choix. Considérée comme une innovation technique majeure, l'utilisation des ordinateurs de poche, communément appelés PDA (personal digital assistant), a permis d'éliminer la production, le transport et l'archivage de grandes quantités de questionnaires en papier, d'intégrer des contrôles dans l'application informatique de collecte pour plus de fiabilité des données, d'éliminer l'étape de saisie et de favoriser plus de célérité dans la diffusion des données auprès des utilisateurs et producteurs de statistiques.

Pour tirer profit de tous ces avantages, il a été, cependant, nécessaire de mettre en place une bonne organisation technique.

PROCESSUS DE REALISATION DU RECENSEMENT :

A la suite de la phase de conception et de constitution du budget, la réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) a démarré effectivement au mois de mars 2012 avec **la phase de Cartographie censitaire** qui consiste à identifier tous les lieux d'habitation et à les délimiter et matérialiser sur des cartes. Elle s'est achevée sur l'étendue du territoire national au mois de juin 2013 avant que les mois de juillet et septembre 2013 ne soient consacrés aux travaux de confection et d'impression des cartes en vue de faciliter le repérage des agents recenseurs sur le terrain. Il faut souligner qu'il s'agit pour la première fois d'une cartographie numérisée.

Il convient de noter que cette opération a mobilisé 150 agents cartographes. Cette cartographie numérisée a permis d'identifier les districts de recensement (DR) sur la base des coordonnées géographiques relevées sur le terrain et des images satellitaires. Elle a permis d'assurer une couverture complète des lieux d'habitation du pays, avec un repérage des installations socio-économiques dans le pays, notamment, écoles, structures de santé, lieux de commerce, routes, etc. Elle fera l'objet d'une exploitation judicieuse qui permettra d'établir des cartes thématiques sur ces installations.

Cette période a été mise à profit pour tester l'ensemble du dispositif à travers un **Recensement Pilote** entièrement réalisé et évalué entre les mois de décembre 2012 et de janvier 2013, en vue d'y apporter d'éventuels ajustements avant la phase de dénombrement. D'autres opérations de test ont été réalisées, notamment sur l'application informatique de collecte.

Le dénombrement des populations a été lancé le 19 novembre 2013 sur l'ensemble du territoire national à la suite d'une formation échelonnée qui s'est déroulée durant les mois de septembre à novembre 2013 de tous les agents de terrain. Cette opération a mobilisé 17.165 agents recenseurs, 2.566 contrôleurs et 608 superviseurs. Tous ces agents ont été recrutés au niveau local. Elle s'est poursuivie jusqu'en fin décembre 2013 pour les activités de vérifications et de recensement des personnes omises, notamment celles qui se sont manifestées par le numéro vert qui avait été mis en place.

Pour collecter les informations sur le terrain, 225 informaticiens Coordonnateurs TIC ont été recrutés pour assister le personnel de terrain, pour la plupart pas habitué à un système totalement informatisé.

Un dispositif de remontée des données, en temps réel par Internet, des bases départementales au serveur central de l'ANSD à Dakar, a permis d'assurer un suivi rapproché de la collecte et d'apporter les correctifs à chaque fois que de besoin.

A l'issue des travaux de collecte des données, une vérification de l'exhaustivité des données a été effectuée. Après la phase de remontée des données en temps réel par Internet, il s'en est suivi une phase de consolidation dont l'objectif était de s'assurer de l'exhaustivité des informations collectées. Elle s'est déroulée en trois étapes :

- 1^{ère} étape : Constitution d'une base de données à partir du serveur central et des informations reçues en temps réel du terrain,
- 2^{ème} étape : Constitution d'une base de données à partir des machines des superviseurs qui étaient chargés de collecter les données auprès des agents recenseurs et de les envoyer, par Internet, au siège de l'ANSD,
- 3^{ème} : Constitution d'une base de données tirée des PDA récupérés auprès des agents recenseurs.

La synthèse de ces différentes bases de données a permis de constituer une base complète des informations recueillies sur le terrain.

Les résultats provisoires ont été publiés le 28 mars 2014, soit moins de trois mois après la fin des travaux de dénombrement. L'enquête post-censitaire a été réalisée au cours de 1er trimestre 2014 et les résultats de cette opération ont permis d'évaluer la qualité du recensement, de disposer du taux de couverture et d'ajuster les données.

L'utilisation des TIC dans ce projet a permis de sécuriser les données, d'améliorer leur qualité et de réduire considérablement les délais de production des résultats.

L'exploitation des données issues du RGPHAE a permis d'aborder différentes questions socio-économiques dont les principaux résultats sont résumés ci-après.

CHAPITRE 1. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES

A l'instar des recensements généraux de population, une évaluation du dénombrement de la population a été effectuée dans le but d'apprécier la qualité et l'exhaustivité des données. Cette phase importante du Recensement, dénommée enquête post censitaire, a aussi été réalisée au moyen des nouvelles technologies de collecte de données.

Au plan pratique, l'appariement s'est fait en deux phases : un appariement automatique et un appariement manuel qui a permis de finaliser rapidement ce travail. L'appariement, la conciliation et, plus globalement, le traitement des données de l'EPC ont permis d'évaluer le taux de couverture au niveau de chaque strate. C'est au niveau de la strate « Autres villes » que le taux de couverture est plus élevé (98,0%) suivi de la strate « Rurale » avec un taux de 93,8 %. Les strates « Dakar urbain » et « Grandes villes » enregistrent les taux les plus faibles (respectivement 92,9% et 92,1%). Au niveau national, le taux de couverture national est évalué à 94,0%.

CHAPITRE 2. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

L'évaluation de la structure par âge de la population issue du RGPHAE montre une certaine attraction des âges se terminant par 0, 5 et 3. Cette information a été confirmée par les indices de Whipple et Myers. A travers l'utilisation de l'indice combiné des Nations Unies, la qualité globale de la distribution de la structure par âge a été jugée satisfaisante. Un ajustement a cependant été fait en vue d'une meilleure redistribution de l'âge. Le degré d'ajustement, matérialisé par l'allure des pyramides superposées des âges (données ajustées et non ajustées), témoigne de la qualité de la structure par âge de la population.

Dans le cadre de ce Recensement, il ressort que, en décembre 2013, la population résidente au Sénégal est évaluée à 13 508 715 habitants dont 49,9% d'hommes et 50,1% de femmes. Cette population se caractérise par sa jeunesse. L'âge moyen de la population est de 22,4 ans et la moitié de la population à 18,7 ans (âge médian). La population rurale y apparaît plus jeune avec un âge médian se situant à 16 ans (contre 21 ans en milieu urbain). Cela est sans nul doute le reflet de l'exode rural qui concerne généralement les jeunes adultes des zones rurales.

La population résidente est en majorité rurale avec 54,8 % contre 45,2 % de citadins. Sur le plan de la répartition spatiale, il existe une disparité dans le peuplement des circonscriptions administratives (régions et communes) du pays. La région de Dakar, avec 3 137 196 habitants, est de loin la région la plus peuplée, alors que la région de Kédougou est la moins peuplée avec moins de 200 000 habitants (soit 151 715 habitants). Avec une densité moyenne nationale de 69 habitants au Km², Dakar est aussi la région où la concentration du peuplement est plus accentuée avec 5 735 habitants au km² contre seulement 9 habitants au km² à Kédougou.

CHAPITRE 3. ALPHABETISATION, SCOLARISATION, NIVEAU D'INSTRUCTION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Les résultats du RGPHAE révèlent que près d'un Sénégalais sur deux âgés d'au moins dix ans (45,4%) sait lire et écrire dans une langue quelconque (53,8% chez les hommes contre 37,7% chez les femmes). En matière d'éducation, le Recensement évalue à 2 852 983 apprenants au Sénégal. Ils sont répartis ainsi qu'il suit : 170 351 (6,0%) au préscolaire ; 1 521 572 (53,3%) au primaire ; 701 577 (24,6%) au moyen ; 321 799 (11,3%) au secondaire et 137 684 (4,8%) au supérieur.

Le milieu urbain concentre plus de 57,3% de l'effectif total des apprenants. En matière de formation professionnelle, la répartition des individus âgés d'au moins 6 ans indique que neuf individus sur dix n'ont pas reçu de formation (89,5%). Les femmes (92,5%) sont globalement plus défavorisées que les hommes (86,3%).

CHAPITRE 4. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES

La population sénégalaise en âge de travailler, c'est-à-dire celle âgée de 15 ans ou plus, est évaluée à 7 728 868. Elle représente 58,2% de la population totale. Dans la plupart des régions, au moins un individu sur deux, en âge de travailler, est en situation d'inactivité. Les régions les plus concernées sont Ziguinchor, Saint-Louis, Diourbel, Matam, Thiès, Kaolack et Fatick.

Une part importante de cette population inactive est en majorité féminine et est constituée de femmes au foyer (43,8% des inactifs) et d'élèves/étudiants (30,4% des inactifs). La population habituellement active, qui est celle des individus occupés et ceux au chômage, s'élève à 50,4% de la population potentiellement active. Ce taux d'activité, légèrement plus élevé en milieu rural qu'en zone urbaine (51,3% en milieu rural contre 49,6% en zone urbaine), est nettement plus élevé chez les femmes, avec un taux d'activité au moins deux fois plus élevé que celui des hommes.

Quant à la population d'actifs, elle est constituée de 74,3% d'occupés et 25,7% de chômeurs. Ces chômeurs sont généralement des primo demandeurs d'emploi qui représentent neuf chômeurs sur dix (92,9%) contre moins d'un chômeur sur dix (7,1%) ayant déjà travaillé. Les taux d'activité les plus élevés s'observent dans les régions telles que Sédhiou, Kolda, Kaffrine, Tambacounda et Dakar où près de 55 individus sur 100 en âge de travailler sont habituellement actifs. Si dans les régions de Kaffrine et Dakar, le niveau relativement élevé d'occupation s'explique par le niveau d'activité élevé, dans les régions de Sédhiou, Kolda et Tambacounda, c'est le niveau élevé de chômage qui tire à la hausse le niveau d'activité.

La part des individus occupés sur ceux potentiellement disponibles sur le marché est estimée à 37,5% et est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Au regard de la fréquentation scolaire, les plus forts taux d'occupation sont observés chez les personnes qui ont déjà fréquenté l'école ; ce qui dénote l'importance de la scolarisation sur l'accès à un emploi. Toutefois, les individus qui ont suivi une formation informelle présentent les taux d'occupation les plus élevés (75,5% au niveau national). Cette tendance se justifie par l'ampleur du secteur informel et traduit

une certaine précarité des emplois. Plus le diplôme est élevé, plus les individus ont des chances d'être occupés. Néanmoins, la nature de notre économie fait que même les personnes qui ne disposent d'aucun diplôme et qui représentent une bonne partie des actifs occupés concernés, parviennent à trouver un emploi.

Au Sénégal, le taux de chômage déclaré est de 25,7%, traduisant ainsi une faible participation des actifs dans la production de biens et services. Ce taux de chômage varie selon les régions, mais également au regard d'autres caractéristiques des ménages, notamment le milieu de résidence, les tranches d'âges, la situation matrimoniale.

Par ailleurs, l'étude de la participation des enfants (individus âgés de 6 à 14 ans) au marché du travail montre que, au Sénégal, ce phénomène prend des proportions inquiétantes (6,9%, notamment chez les garçons (8,3% contre 5,3% chez les filles). Il touche plus les enfants qui n'ont jamais fréquenté l'école (18,2%) et ceux d'âge compris entre 10 et 14 ans (9,0%).

CHAPITRE 5. LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre des recensements précédents, notamment celui de 2002, la question de l'handicap était appréhendée à son stade extrême. Il était demandé à la personne si elle souffrait de cécité, de surdité, d'infirmité des membres inférieurs ou supérieurs, de déficience mentale, etc. Cette orientation méthodologique ne permettait pas de renseigner convenablement le degré d'incapacités physiologiques et mentales de la population.

Au Sénégal, l'innovation du recensement de 2013 par rapport à celui de 2002 a été de mesurer le niveau ou le degré de chaque handicap. En effet, l'approche précédente, axée sur l'absence de modulation du statut de l'handicap (souffrez-vous d'un handicap ?), est apparue très limitative. A ce titre, il a été utilisé une série de questions (Washington Group¹) qui permettent d'identifier les personnes à risque au sein de la population générale. Les questions ont porté sur six domaines fonctionnels ou des actions de base : voir, entendre, marcher, avoir la faculté cognitive, prendre soin de soi et communiquer. Chaque question comporte quatre modalités de réponse : (1) Non, pas de difficulté, (2) Oui, quelques difficultés, (3) Oui, beaucoup de difficultés et (4) Pas du tout capable de faire. L'échelle de gravité s'utilise dans les catégories de réponse, afin de cerner l'éventail complet des domaines fonctionnels allant de la forme bénigne à la forme la plus sévère.

En décembre 2002, la qualification extrême de l'handicap a montré que le Sénégal compte 138 897 personnes handicapées sur une population de 9 858 482 habitants, soit une prévalence de 1,4%. Cela signifie que 14 Sénégalais sur 1000 souffrent d'un quelconque handicap. En 2013, cette prévalence du handicap est de 5,9%, ce qui signifie que 59 Sénégalais sur 1000 souffrent d'un handicap quelconque. Les individus de sexe féminin sont les plus concernés avec un rapport de masculinité de 88 hommes pour 100 femmes.

¹ Understanding and Interpreting Disability as Measured using the WG Short Set of Questions. Traduit par Handicap International – Programme Sénégal / Cap-Vert, 2011.

Par ailleurs, la forme de handicap la plus répandue concerne les difficultés à marcher et à voir (1,5% de la population chacune) à l'opposé des limitations auditives, des difficultés à se concentrer et des difficultés à prendre soin de soi (respectivement 0,6%, 0,8% et 0,5%).

Au niveau régional, les régions de Ziguinchor et Matam enregistrent les taux de prévalence les plus élevés avec 8,1% de handicapés chacune, alors que celles de Diourbel et Kaolack enregistrent les taux de prévalence les plus faibles avec 5% de personnes vivant avec un handicap.

CHAPITRE 6. FECONDITE ET STERILITE

Les résultats du RGPHAE révèlent un niveau de fécondité toujours élevé avec en moyenne 5,1 enfants par femme. D'importantes disparités s'observent entre les milieux urbain et rural (4,1 et 6,2 enfants par femme respectivement)

Au niveau régional, Dakar se singularise avec un indice synthétique de fécondité relativement faible (3,7 enfants par femme). On peut citer également les régions de Saint-Louis, Thiès (4,9 enfants par femme) avec des niveaux inférieurs à la moyenne nationale. A l'opposé, les régions de Sédhiou (7,2 enfants par femme), Matam (6,8 enfants par femme), Kaffrine et, Tambacounda (6,9 enfants par femme)) conservent un niveau de fécondité relativement élevé.

Depuis 2002, le niveau de la fécondité est resté stable et tourne autour de 5 enfants par femme, bien qu'il ait connu une baisse entre 1978 et 2002 (respectivement 7,1 et 5,3).

L'infécondité initiale, mesurée par la proportion des femmes en âge de procréer sans enfants nés vivants, révèle qu'une femme (15-49 ans) sur trois n'a pas encore eu une naissance vivante au moment du Recensement (38%). Les régions fortement urbanisées telles que Dakar et Thiès sont plus concernées par le phénomène. L'infécondité totale qui s'apparente à la stérilité primaire définitive se retrouve surtout dans les régions de Kédougou, Tambacounda et Louga.

En fin de vie féconde, le taux d'infécondité finale apparaît faible (6%) et montre que rares sont les femmes de plus de 49 ans qui restent sans enfant et ce, quel que soit le milieu de résidence. Cela traduit, au Sénégal, le caractère marginal du phénomène de stérilité définitive au Sénégal en matière de procréation.

Par ailleurs, les données ont montré que 16,6% de la population déclarent ne posséder aucun acte de naissance. Cette population se concentre plus en milieu rural (26,9%) et dans les régions de Kaffrine (38,7%), Tambacounda (38,0), Kolda (31,5%), Diourbel et Louga avec 25,4% chacune. En outre, cette situation touche plus les analphabètes (18,4%) et les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction (23,9%). Enfin, les résultats révèlent que 25,6% des naissances d'1 an n'ont pas été déclarées à l'état civil et par conséquent, ces enfants ne possèdent encore aucun acte de naissance.

CHAPITRE 7. MORTALITE

L'analyse de la mortalité générale indique un taux brut de 8‰ au niveau national. Il est plus élevé en milieu rural (9‰) qu'en milieu urbain (6‰). Dans l'enfance, le taux de mortalité infantile est de 54‰ avec une surmortalité masculine (61‰ contre 47‰). Cette différence est plus marquée, quel que soit le sexe, en milieu rural (63‰) qu'en milieu urbain (42‰). De façon globale, au Sénégal, sur 1000 enfants nés vivants, 79 enfants n'atteignent pas leur cinquième anniversaire.

Le niveau de la mortalité maternelle demeure dans l'ensemble élevé au Sénégal. Le rapport de mortalité maternelle est de 434 pour 100 000 naissances vivantes. Il est de 459 décès en milieu rural contre 398 décès en milieu urbain pour 100 000 naissances vivantes. Au niveau régional, ce ratio est plus élevé à Kédougou avec 921 décès pour 100 000 naissances vivantes. Par contre, il est plus faible à Thiès avec 271 décès pour 100 000 naissances vivantes. Selon l'âge des mères, les adolescentes de moins de 20 ans sont plus touchées par le phénomène avec 629 décès pour 100 000 naissances vivantes.

Les résultats de l'analyse de la mortalité montrent qu'en 2013, le Sénégal connaît une espérance de vie à la naissance (tous sexes confondus) estimée à 64,8 ans. Les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes (66,5 ans contre 63,2 ans, respectivement). On note également un écart de 5 ans entre le milieu urbain (67,4 ans) et le milieu rural (62,7 ans). Au niveau régional, Dakar (69,6 ans) et Thiès (68,2 ans) ont les espérances de vie les plus longues, contrairement à Kolda (54,7 ans) et à Kédougou (55,0 ans) où la durée de vie des populations est, en moyenne, plus courte.

Enfin, au Sénégal, les résultats du RGPHAE révèlent que les décès survenus dans le ménage sont rarement déclarés à l'état civil, avec 65,2 % des cas. La différence est nette entre les milieux urbain et rural, avec respectivement 31,7 % et 85,8 % des décès non déclarés à l'état civil.

CHAPITRE 8. MIGRATION ET URBANISATION

Au Sénégal, les migrants internes durée de vie sont estimés à 1 881 603 d'individus, soit 14,6% de la population. Les régions de Dakar, de Diourbel et de Thiès ont accueilli la majeure partie de ses flux migratoires, soit respectivement 41,8%, 15,5% et 12,9%. Les régions les plus répulsives sont Ziguinchor, Kaolack, Louga et Fatick avec des indices de sortie respectifs de 25,7%, 20,2%, 19,7% et 19,4%.

Le bilan migratoire durée de vie montre que la région de Dakar a enregistré le solde migratoire le plus important (+685292), alors que la région de Saint-Louis affiche le solde négatif le plus important (-74486) suivie de Louga (-45449) et Ziguinchor (-31591).

Au cours des 5 dernières années, les Sénégalais partis à l'étranger sont au nombre de 156676, soit 1,2% de la population. Les principales destinations sont l'Europe (44,4%) et les pays de l'Afrique Centrale (27,5%). Le principal motif de départ est le travail (73,5%).

Les migrations internationales montrent que le Sénégal a accueilli 261 145 immigrants durée de vie, soit 2,0% de la population, qu'ils soient de nationalité sénégalaise ou non. Ces immigrants viennent pour l'essentiel de l'Afrique de l'Ouest, soit 84,4%.

Cette dynamique migratoire, notamment interne, continue de modifier la structure de la population du pays. Au cours des trois dernières décennies, le taux d'urbanisation du Sénégal est passé de 34 % en 1976 à 39 % en 1988 et de 41 % en 2002 à 45,2% en 2013. En somme, le Sénégal se caractérise globalement par une urbanisation galopante. Celle-ci pourrait aussi être liée à la réforme de 2008 qui a vu l'érection de certaines localités rurales en commune.

CHAPITRE 9. ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

Au Sénégal, le mariage constitue la principale forme d'union et il demeure relativement précoce.

En effet, l'essentiel de la population célibataire a moins de 25 ans pour les hommes (76,6%) et moins de 20 ans (70,2) pour les femmes. Cet écart résulte notamment de la différence d'âge à l'entrée en union. Près de 50% des hommes mariés ont entre 25 et 45 ans, tandis qu'environ 56% des femmes ayant le même statut matrimonial ont entre 20 et 40 ans.

La polygamie est assez fréquente, elle concerne 23% des hommes et 44% des femmes mariées. La polygamie à deux épouses semble être la forme la plus répandue, puisqu'on observe une moyenne de 2,6 femmes pour un homme polygame.

Les ruptures d'union sont peu fréquentes, puisque moins de 5% de la population est concernée. Il s'agit pour l'essentiel de veuves. Moins de 1% des hommes se sont déclarés en situation de veuvage au moment du Recensement.

Contrairement aux naissances, les mariages restent peu déclarés au Sénégal. Les résultats dénotent que sept mariages sur dix (72%) ne sont pas déclarés à l'état civil.

Cette situation s'observe particulièrement en milieu rural (88,4%) et dans certaines régions telles que Kaffrine (93,7%), Tambacounda (91,0%) et Sédhiou (89,9%) où au moins 9 mariages sur dix ne sont pas célébrés à l'état civil. Les femmes analphabètes (87,9%) et sans niveau d'instruction (81,0%) sont les plus concernées et ce, quelle que soit la génération.

CHAPITRE 10. MENAGE

L'étude des ménages permet de constater la prépondérance des ménages ordinaires. Sur un total de 1 618 363 ménages, les ménages ordinaires sont au nombre de 1 607 768, soit 99% des ménages existants sur le territoire. Ils sont pour l'essentiel dirigés par des hommes (huit ménages ordinaires sur dix). Parmi les ménages dirigés par les femmes, on note une proportion non négligeable en milieu urbain (70,2%).

Les ménages collectifs sont, à quant eux, principalement composés d'hommes (94,2%). Il s'agit essentiellement de «daaras» ou d'écoles coraniques généralement situés en milieu rural (presque 50% des ménages collectifs). Leur taille moyenne atteint 22 individus et est variable selon la région et le milieu de résidence.

Quant aux ménages ordinaires, leur taille est plus réduite (en moyenne 8 personnes par ménage). Elle diffère également selon le milieu de résidence (7 en milieu urbain et 10 en milieu rural).

La structure des ménages est largement dominée par les ménages de type élargi, quels que soient le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage (CM). Les ménages des types élargi et nucléaire représentent respectivement 64,8% et 21,8% des ménages, alors que 7,6% des ménages ne sont constitués que d'une seule personne.

CHAPITRE 11. HABITAT ENVIRONNEMENT

Le principal type de logement au Sénégal est les maisons basses (57,2%) et la plupart de ménages ont financé leur logement par leurs propres moyens (84,9%). Certains ménages vivent encore dans des cases (21,9%) et dans des baraques (2,4%).

Au Sénégal, l'habitat à tendance moderne ne traduit pas nécessairement de bonnes conditions de logement. Le Recensement révèle que près de trois ménages sur dix (29,3%) vivent dans la promiscuité avec 3 personnes voire plus par pièce (30,9% en milieu rural contre 27,8% en milieu urbain). La propriété (72,6%) et la location (23,1%) constituent les types d'occupation les plus fréquents.

Par ailleurs, le principal revêtement des habitations est le ciment (74,7%) et le banco (13,4%). Près de huit (8) ménages sur dix utilisent une source d'énergie moderne pour s'éclairer (57,5% pour l'électricité et 20,4% pour la lampe rechargeable).

Le bois (50,4%) et le gaz (32,7%) sont les combustibles les plus utilisés par les ménages sénégalais pour la cuisson (86% pour le bois en milieu rural et 58% pour le gaz en milieu urbain).

Près de huit ménages sur dix (73,8%) s'approvisionnent en eau par le robinet et quatre ménages sur dix (37,4%) disposent d'un robinet dans leur logement. Il en est pratiquement de même pour la disponibilité des toilettes équipées d'une chasse (48%) dont trois sur dix (32,4%) sont raccordées à une fosse septique. Relevons que près de deux toilettes sur dix (17,1%) sont constituées de latrines couvertes.

Le principal mode d'évacuation des eaux usées est le déversement dans la nature et concerne plus d'un ménage sur deux (56,5%). Seuls 16% des ménages utilisent un réseau d'égout, notamment en milieu urbain (28,7% contre 1,5% en milieu rural).

L'évacuation des ordures ménagères se fait par dépôt dans la nature (42,2%), par camion de ramassage (29,1%) ou par calèche ou charrette (16,1%).

CHAPITRE 12. AGRICULTURE

Au Sénégal, on compte 755 532 ménages agricoles. Ces ménages vivent en majorité en zone rurale (73,8%). Rares sont cependant ceux qui sont affiliés à une organisation de producteurs (11,4%). Il s'agit généralement de petits exploitants car huit ménages sur dix (82,1%) ont emblavé moins de 5 parcelles et 7 ménages sur dix ont cultivé entre 1 et 5 hectares durant cette campagne. 2012-2013.

Les cultures pratiquées restent majoritairement vivrières (91%) et portent, pour l'essentiel, sur le mil (38%), le niébé (24%), le maïs (20%), le riz (9%) et le sorgho (8%). La principale culture industrielle reste l'arachide (75%). Ces cultures sont pratiquées essentiellement en période hivernale (58,1%).

La pratique de la culture horticole intervient surtout en contre saison froide et porte généralement sur l'oignon cultivé (40,1%), le piment (35,5%), l'aubergine amère (28,4%), le chou (27,2%) et l'aubergine douce (26,3%). En contre saison froide, l'oignon (38,3%) et le piment (37,3%) restent les cultures les plus pratiquées.

Au nombre de 26205, les ménages arboricoles représentent 35% des ménages agricoles. Ils s'adonnent aux cultures fruitières de mangues (56,1%), d'agrumes (21,4%) et, dans une moindre mesure, de bananes (19,5%). Le domaine de la sylviculture est couvert par 4 651 ménages (0,6%). Les activités sylvicoles concernent en particulier le reboisement (25,5%), la production de bois de chauffe (25,3%), la production de plants (24,5%) et la production de produits de cueillette (22,7%). Quant au secteur de la pêche/aquaculture, il concerne 15 900 ménages (1,0%) mais touche surtout les régions de Saint-Louis (19,6%), de Fatick (15,6%), de Ziguinchor (15,3%) et de Thiès (15,2%).

Les pratiques d'Élevage touchent 28,2% des ménages dont 73,9% en milieu rural contre 26,0% en milieu urbain. Les espèces élevées sont surtout la volaille (27,2%), les ovins (23,0%), les caprins (18,3%), les bovins (12,4%), les asins (8,6%) et les équins (6,7%). En ce qui concerne les animaux de trait, les ménages agricoles possèdent généralement des ânes (45,3%), des chevaux (37,9%), des bœufs (16,7%).